



Vrp salarié - négociateur immobilier

Par **Neglmo**, le **23/09/2009** à **16:24**

Bonjour,rnrnBonjour,rnrnJe suis vrp salarié en tant que négociateur immobilier (Payé en avance sur commission : 1415€ net/mois)rnrnmon employeur m'oblige à effectuer des permanences au bureau.rnrnEn moyenne 13 h / semaines lorsque j'ai commencé à travailler.rnrnPuis l'un de mes collègues a été licencié pour non-atteinte de ses objectifs... et nous nous sommes retrouvés deux négociateurs à l'agence pour tenir les permanences.rnrnDepuis 2 mois je fais donc en moyenne 20h de permanences pr semaine.rnrnL'agence ayant une amplitude horaire hebdomadaire de 38h.rnrnAujourd'hui je vais être licencié pour..... Non atteinte des objectifs! Surprise surprise!rnrnMes questions sont les suivantes :rnrnPuis je me faire payer ttes les heures de permanences passées à l'agence ? Sachant que mon compteur d'avance sur commission a un solde négatif...rnrnPuis je argumenter en expliquant que mes objectifs auraient du être revu à la baisse étant donné le tps que je passe à l'agence ?rnrnD'autre part, sur mon bulletin de salaire, mon niveau de qualification n'apparaît pas... est ce normal ?rnrnMerci pour votre aide!

Par **guigui**, le **18/10/2009** à **15:56**

BonjourrnrnSimplement une petite question ton agence appartient à un seul et même patron qui en a environ 280?rngUI